

FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION

Je - Nous soussigné(e)(s)

Nom ou raison sociale :
Prénom :
Adresse :
Propriétaire(s) de (*) :

actions du Crédit du Maroc, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.088.121.400 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, 48-58, boulevard Mohammed V, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 28.717 (la « **Banque** »), déclare - déclarons donner, par le présent acte, à :

M.....

tous pouvoirs afin :

- de me - nous représenter à l'Assemblée générale Mixte de la Banque convoquée pour le **jeudi 21 mars 2019, à 10 heures**, à l'Université du Crédit du Maroc, Boulevard Aboubaker Al Kadiri, Sidi Maârouf, Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Modification de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance et fixation du nombre maximum de renouvellement des mandats successifs des membres du Conseil de Surveillance.
- Modification corrélative de l'article 15.2 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
 - Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 95 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12.
 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, fixation et mise en paiement du dividende.
 - Quitus de leur gestion aux membres du Directoire et de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.
 - Ratification de la nomination de Monsieur Olivier Nicolas en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
 - Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance.
 - Renouvellement du mandat de Madame Naziha Belkeziz, membre du Conseil de Surveillance.
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Philippe Carayol, membre du Conseil de Surveillance.
 - Renouvellement du mandat de Monsieur François-Edouard Drion, membre du Conseil de Surveillance.
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Ismaïl Fassi-Fihri, membre du Conseil de Surveillance.
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Nicolas, membre du Conseil de Surveillance.
 - Renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Ouvrier-Buffer, membre du Conseil de Surveillance.
 - Renouvellement du mandat de Crédit Agricole S.A., membre du Conseil de Surveillance.
 - Nomination de Madame Habiba Laklalech en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
 - Nomination de Madame Nada Biaz en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
 - Nomination de Monsieur Marc Didier en qualité de membre du Conseil de Surveillance.
 - Fixation de la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance.
 - Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance.
 - Questions diverses.
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- et à celles qui se tiendraient ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première assemblée ne pouvait délibérer, signer toutes feuilles de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le

Signature (**)

RAPPEL

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement dépositaire agréé cinq (5) jours avant la date de réunion de ladite assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit donner procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint, ascendant ou descendant ;
- soit donner procuration à une personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire.

Le signataire est informé, conformément à la réglementation en vigueur, que s'il est fait retour à la Banque de la présente procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émettra en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil de Surveillance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, il devra choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui, lequel mandataire n'aura pas la faculté de substituer.

(*) Nombre en toutes lettres

(**) Faire précéder la signature de la mention manuscrite " *Bon pour pouvoir* "